

Première rencontre du Réseau parlementaire sur la sécurité de ParlAmericas
Sécurité humaine et stabilité régionale : réponses parlementaires aux défis dans les Amériques et les Caraïbes

27-28 novembre 2025

Panama, Panama

Nous, parlementaires des Amériques et des Caraïbes,¹ nous nous réunissons les 27 et 28 novembre 2025 à Panama, au Panama, à l'occasion de la Première Réunion du Réseau parlementaire sur la sécurité de ParlAmericas, organisée sous le thème « *Sécurité humaine et stabilité régionale : réponses parlementaires aux défis dans les Amériques et les Caraïbes* ».

Nous reconnaissions que le paysage sécuritaire dans les Amériques et les Caraïbes est façonné par la convergence d'inégalités de longue date et de profondes transformations sociales, économiques, technologiques et environnementales. À l'heure où ces transformations redéfinissent les risques et les vulnérabilités auxquels sont confrontés les individus et les communautés, cette Première Réunion du Réseau de sécurité de ParlAmericas réaffirme notre engagement commun à approfondir notre compréhension de ces dynamiques et à contribuer à la formulation de réponses inclusives, fondées sur les droits et conformes aux ambitions de nos sociétés.

Au cours de nos délibérations, nous avons échangé nos points de vue sur l'évolution du contexte sécuritaire dans la région, les réponses institutionnelles en cours d'élaboration et les domaines où une coopération plus approfondie et plus efficace, générant une action législative plus coordonnée, est à la fois nécessaire et possible. Bien que les réalités auxquelles nous sommes confrontés soient diverses, nos discussions ont souligné l'intérêt de travailler ensemble pour relever les défis communs et tirer les enseignements des différentes stratégies.

Motivés par cette compréhension commune, nous réaffirmons notre détermination à promouvoir une approche globale et centrée sur les personnes en matière de sécurité, une détermination qui s'attaque aux conditions structurelles à l'origine de l'insécurité, renforce la gouvernance démocratique et l'intégration régionale, et défend les droits de l'homme, le droit international et la souveraineté nationale.

Pour faire avancer cette vision, nous nous engageons à travailler par l'intermédiaire du Réseau parlementaire sur la sécurité (RPS) en tant que forum de dialogue politique et de coopération législative soutenus, afin de promouvoir une vision commune de la sécurité qui protège la

¹ Antigua-et-Barbuda, Argentine, Barbade, Belize, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Curaçao, Équateur, El Salvador, Grenade, Guatemala, Guyana, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis

dignité humaine, favorise le bien-être et contribue à l'édification de sociétés où tous peuvent vivre en sécurité, dans la justice et avec des perspectives d'avenir.

Les priorités suivantes, identifiées lors de cette Réunion, représentent de grands domaines de convergence et sont adoptées comme feuille de route initiale pour guider les travaux du réseau :

1. Intégrer les perspectives de sécurité humaine et multidimensionnelle dans les processus législatifs et leurs résultats, afin de promouvoir des politiques publiques holistiques et préventives qui répondent aux nouveaux défis en matière de sécurité dans l'hémisphère, en particulier dans les domaines essentiels à la sécurité humaine tels que la résilience climatique, la sécurité alimentaire, la mobilité humaine, la santé publique, la protection sociale et la sécurité économique.
2. Promouvoir des stratégies globales de prévention de la violence qui soient multisectorielles, fondées sur des données probantes et ancrées dans une approche fondée sur les droits de l'homme, en mettant particulièrement l'accent sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, des enfants et des jeunes dans toute leur diversité, et en s'attaquant aux vulnérabilités connexes telles que la traite des êtres humains et le recrutement d'enfants et de jeunes par des organisations criminelles.
3. Identifier les possibilités d'élaborer des stratégies régionales coordonnées permettant de lutter contre et d'éliminer les dynamiques criminelles en constante évolution, les économies illicites et les menaces émergentes posées par la criminalité transnationale organisée, grâce à la mise en œuvre d'instruments interaméricains et mondiaux² pertinents et à l'harmonisation des cadres juridiques entre les différentes juridictions.
4. Faciliter un dialogue politique plus efficace sur le problème mondial de la drogue afin de renforcer la coopération et l'échange de bonnes pratiques pour élaborer des solutions politiques publiques globales et fondées sur des données probantes, qui accordent la priorité à la prévention, au traitement, à la réadaptation et à l'intégration sociale, dans un cadre de responsabilité commune et partagée et dans le plein respect des droits de l'homme.
5. Promouvoir des cadres réglementaires pour la protection des défenseurs des droits humains et de l'environnement ainsi que des journalistes, qui sont confrontés à des niveaux alarmants de menaces, de harcèlement et de violence directement liés à leur rôle dans la dénonciation d'activités illégales, la défense des territoires et des ressources

²[Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes](#) (1988), [Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme](#) (1999), [Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée](#) (2000), [Convention interaméricaine contre le terrorisme](#) (2002), [Convention des Nations Unies contre la corruption](#) (2003), entre autres.

naturelles, et la responsabilisation des détenteurs du pouvoir.

6. Faire rapidement face aux changements technologiques numériques, en ce qui concerne leurs manifestations de risques et d'insécurité, en modernisant les cadres réglementaires et institutionnels afin de protéger les droits dans les environnements numériques et de lutter contre les menaces émergentes telles que la cybercriminalité, l'utilisation abusive des technologies numériques et les risques pour les infrastructures critiques.
7. Promouvoir une approche parlementaire ouverte dans notre travail législatif en matière de sécurité, avec la participation significative de la population, des organisations de la société civile, des universitaires, des spécialistes et, surtout, des jeunes.